



Conciliation pour un bail commercial

Par **AWALA**, le **16/12/2017** à **16:14**

Bonjour, rnJ'ai une locataire ayant signé un bail commercial en janvier 2017, qui exploite le local jusqu'en septembre 2017, puis vide le local, me renvoi les clés et refuse de continuer à payer. Je lui ai proposé de m'indemniser de la somme de 4500 €, et de mettre fin à l'amiable au bail par lequel elle est liée pour au moins trois ans.rnElle refuse tout autre paiement. De quel recours gratuit puis je disposer pour obtenir ce petit minimum d'indemnisation. Je pensais à la commission départementale de conciliation, mais je pense qu'elle n'intervient que pour les baux d'habitation principale, ce qui n'est pas le cas pour moi.rnMerci pour votre réponse, et pour un éventuel autre conseil.